

PAYS DE FAYENCE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

© Tristan PEIRONE Photographe

ÉDITION SPÉCIALE DÉCHETS



Pays de Fayence
Provence d'Azur

BAGNOLS-EN-FORÊT • CALLIAN • FAYENCE • MONS • MONTAUROUX • SAINT-PAUL-EN-FORÊT • SEILLANS • TANNERON • TOURRETTES

SOMMAIRE

UN OBJECTIF BIENTÔT ATTEINT	3
LE PLPDMA, C'EST QUOI !!??	4
LE TRI ÉVOLUE SUR LE PAYS DE FAYENCE !	5
LE DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE	6
LE « DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET »	7
LE SITE D'ENFOUISSEMENT DU VALLON DES PINS	8
LA REDEVANCE INCITATIVE	9
TESTEZ VOS CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RI !	10
LES ÉVÉNEMENTS À VENIR DE VOTRE SERVICE DÉCHETS	11

Nouvelle campagne de communication dédiée
à la redevance incitative en Pays de Fayence. ▶

Pays de Fayence
Provence d'Azur

LE BONHEUR HABITE ICI
PRÉSERVONS-LE

LA REDEVANCE INCITATIVE VOUS PERMET DE
PRENDRE LA MAIN SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS
BÉNÉFICIER D'UNE FACTURE PLUS ÉQUITABLE
CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CC-PF CITEO LE DÉFI ZÉRO DÉCHETS REGION SUD

Directeur de la publication : René UGO - Rédaction et conception : le service déchets de la C.C.P.F. - Mail : environnement@cc-paysdefayence.fr
Communauté de communes du Pays de Fayence - Mas de Tassy - 1849, R.D. 19 - 83 440 Tourrettes
Tél. : 04 94 76 02 03 - Mail : contact@cc-paysdefayence.fr - www.cc-paysdefayence.fr
Quantité : 16 000 exemplaires - N° ISSN : 2648-1030 - Conception graphique : Designed by Co - Impression : Imprim'Sud
Crédits photos : C.C.P.F. et Tristan PEIRONE - Dépôt légal à parution : juillet 2024

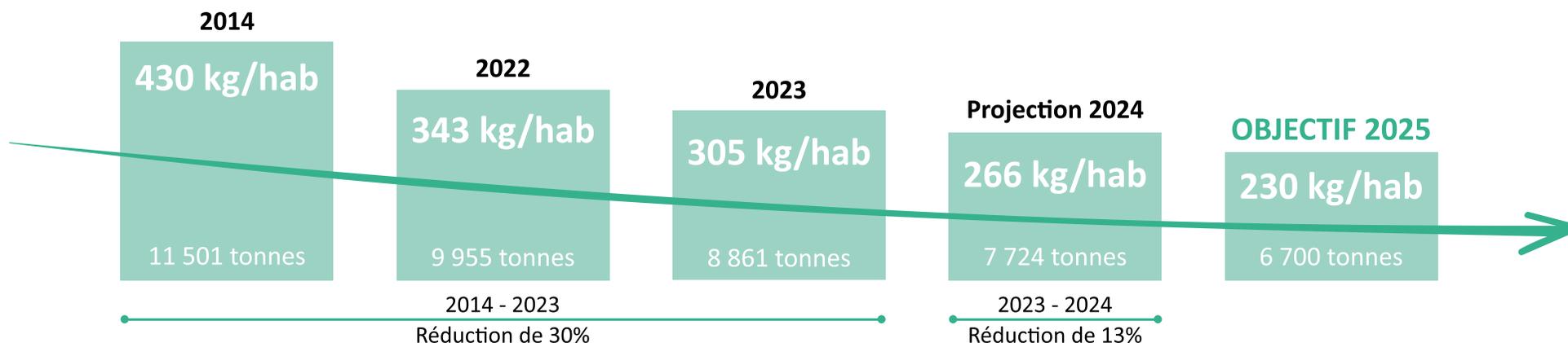


UN OBJECTIF BIENTÔT ATTEINT

- Depuis près de 20 ans, la gestion des déchets en Pays de Fayence a connu de grands changements.

En 2012, l'élargissement des consignes de tri a permis d'augmenter considérablement les quantités de déchets triés et recyclés, réduisant ainsi le volume d'ordures ménagères enfouies. En 2015, la Communauté de communes a fait le choix de passer en régie pour la collecte des déchets et la gestion des déchetteries. Cette décision a permis de mieux maîtriser les coûts et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Les efforts ont porté leurs fruits : malgré une population en constante augmentation, les tonnages d'ordures ménagères ont été stabilisés, et depuis 2022, ils sont même en baisse !

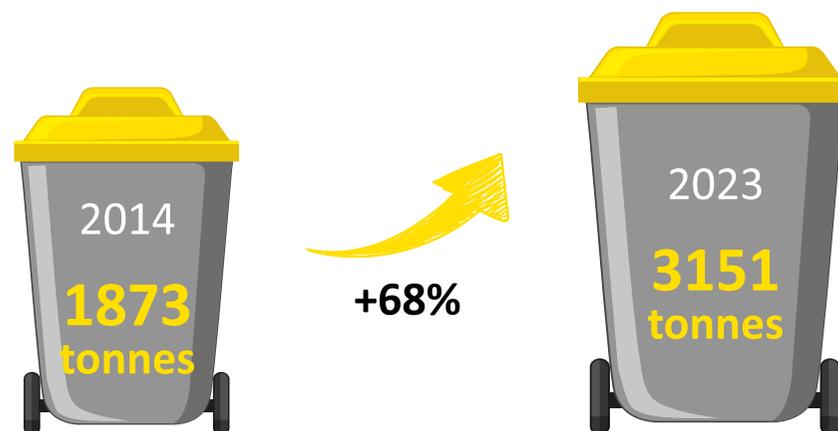


- Parallèlement, **les tonnages de collecte sélective (emballages, papiers, verre et cartons) et de déchetteries ne cessent de croître.**

En 2023, le volume des déchets triés a atteint de nouveaux records, démontrant l'engagement de nos habitants en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets.

La Communauté de communes peut aujourd'hui se féliciter d'avoir pris en main la gestion de ses déchets. Elle ne compte pas s'arrêter là et prévoit la mise en place de la **redevance incitative** au 1^{er} janvier 2025, un nouveau pas vers une gestion des déchets encore plus responsable et durable.

Cette revue présente les actions engagées et à venir pour réduire les déchets en Pays de Fayence.

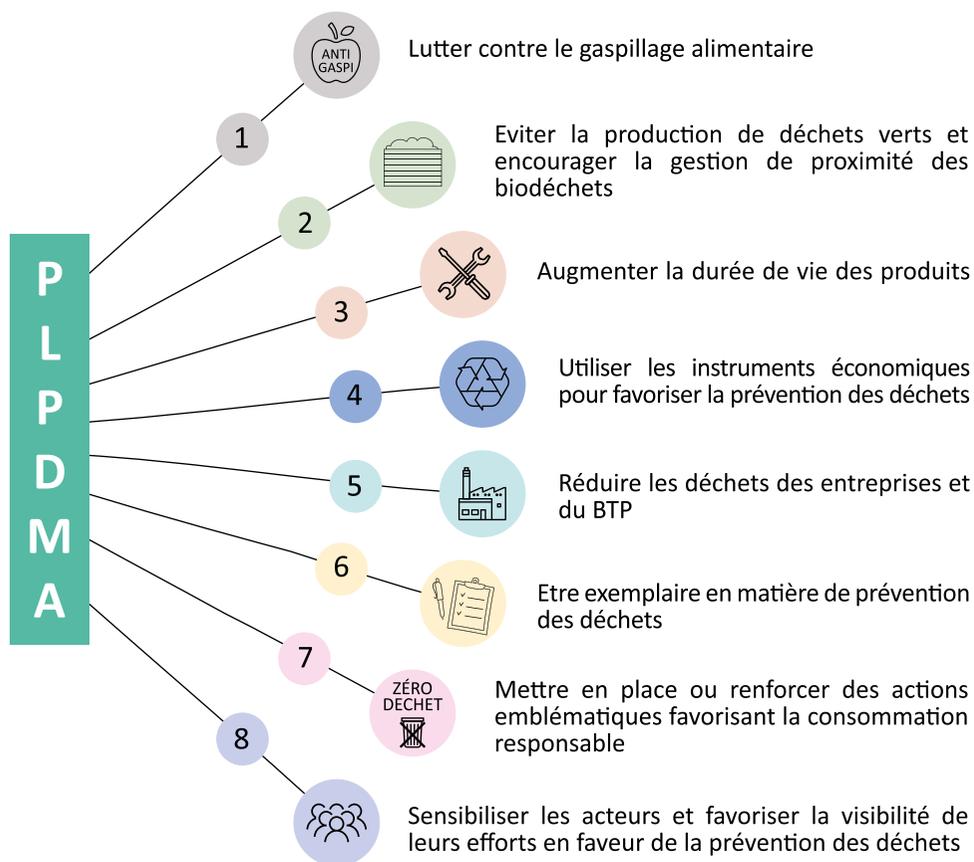


LE PLPDMA, C'EST QUOI !!??

En 2023, le Pays de Fayence s'est engagé dans la réalisation d'un **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. C'est un programme d'actions visant à atteindre un objectif précis :

Réduire de 12% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2028

Pour atteindre cet objectif, ce plan sur 5 ans comporte 28 actions structurées en **8 axes**



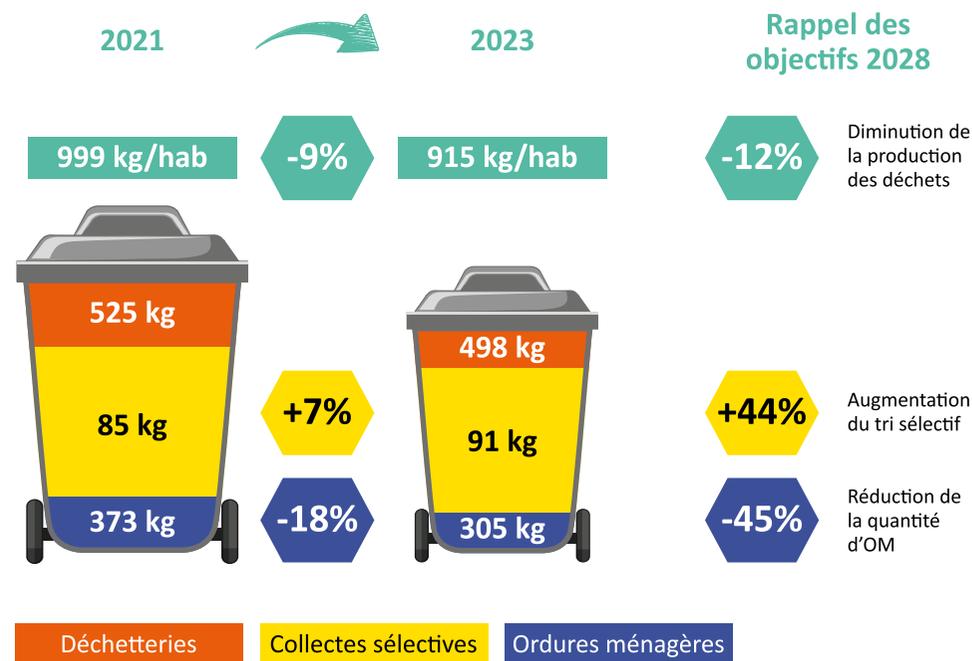
Retrouvez la totalité des actions ainsi que le bilan 2023 sur le site internet, rubrique « Déchets / PLPDMA ».



Trier, réduire, c'est l'avenir !

Certaines de ces actions, telles que le développement du compostage collectif, le passage en Redevance Incitative, la prévention des déchets... ont déjà permis de réduire de 9% nos déchets en Pays de Fayence.

Grâce à vos changements d'habitudes, l'objectif de -12% sera atteint et peut-être même dépassé.





LE TRI ÉVOLUE SUR LE PAYS DE FAYENCE !

1 PASSAGE AU BI-FLUX : UN BILAN POSITIF

En 2023, une étape importante a été franchie avec le « **bi-flux** » pour le tri. Dorénavant, tous les emballages et les papiers vont dans le même bac. Cette simplification permet :

- De faciliter le geste de tri
- D'optimiser les tournées de collecte sélective.
- D'éviter la démultiplication des conteneurs (1 conteneur au lieu de 2).



2 BIENTÔT DES BACS INDIVIDUELS POUR TOUS !

Pour aller encore plus loin dans la simplification du tri, nous allons progressivement équiper la plupart des foyers de bacs individuels jaunes d'ici fin 2024.

Les usagers équipés d'un bac individuel d'ordures ménagères pourront aussi disposer d'un bac jaune, facilitant ainsi le geste de tri. Fini les débordements des points de regroupement.



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE BAC JAUNE !

Même si vous apercevez encore sur le territoire des bacs « EMBALLAGES » avec les anciennes consignes, ou des bacs « PAPIERS » bleus, la consigne reste inchangée :

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Barquettes, aérosols, bidons et boîtes métalliques



Briques alimentaires et cartonnettes



Bidons, flacons et bouteilles en plastique



Pots, barquettes, sachets et autres emballages souples et rigides



Petits emballages métalliques

NOUVEAUTÉ 2023:
TOUT DANS LE MÊME BAC!



Déposez tous vos papiers avec les emballages:
Journaux et magazines, prospectus et catalogues, courriers, enveloppes...

3 LE TRI, C'EST « GRATUIT » !

Le tri des emballages & papiers, du verre, du carton... est **inclus dans la "part fixe" de la future Redevance Incitative (RI)** qui sera mise en place en 2025. Cela signifie que les conteneurs de tri seront en libre-accès et ne seront pas comptabilisés.



LE DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer une solution aux usagers pour une collecte séparée de leurs biodéchets. La communauté de communes a opté pour des composteurs individuels et collectifs, adaptés à notre territoire.

Compostage individuel

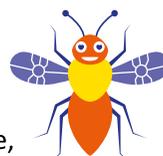
A ce jour, **plus de 5 000 composteurs distribués** au sein du pays de Fayence, couvrant ainsi 43% du territoire.



Comment s'équiper :

- La distribution de composteurs se fait sur rendez-vous. Des créneaux de distribution sont disponibles chaque lundi, mercredi et vendredi.
- Lors de la distribution, un agent du service déchets fournit une formation sur les bonnes pratiques du compostage.
- Une participation de 15 € est demandée pour l'acquisition du composteur.

NOUVEAUTÉ SEPTEMBRE 2024 : pour répondre aux besoins des plus petits jardins, des composteurs d'un volume de 150L seront bientôt disponibles. Une communication sera réalisée pour en informer les usagers.



Compostage collectif

A ce jour, **une vingtaine de points de compostage collectifs** occupent les cœurs de village et les copropriétés.

Des bio-seaux sont accessibles à la CCPPF ou en mairie pour y déposer vos biodéchets au point le plus proche (carte disponible sur le site internet de la CCPPF).



Les résultats satisfaisants encouragent le service déchets à **poursuivre le déploiement du compostage collectif**.

N'hésitez pas à contacter nos équipes pour :

- Connaître les bonnes pratiques du compostage.
- L'installation d'un nouveau point de compostage partagé, dans votre copropriété ou quartier.

IMPORTANT

Attention, afin d'éviter les débordements, les points de compostage collectifs sont réservés aux habitants n'ayant pas de jardin.



LE « DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET »

Défi Famille
**ZÉRO
DÉCHET**

Depuis 2022, la CCPPF accompagne des familles pour l'opération « Défi Famille zéro déchet ». Il est proposé à ces familles de peser leurs déchets et de participer à des ateliers sur les alternatives zéro déchet dans le quotidien.

Cette 2^{ème} édition 2023-2024, menée auprès de 15 familles volontaires, s'est achevée le 15 juin 2024 et aura été, comme la première édition, un réel succès.

Avec nos équipes, les familles ont eu l'occasion de :

- Visiter des installations de traitement des déchets (quai de transfert, site d'enfouissement du Vallon des Pins...).
- Participer à des ateliers thématiques zéro déchet (Noël, cosmétique...).
- Échanger lors des rencontres et sur un groupe WhatsApp dédié.

Les familles sont encadrées par un ambassadeur du tri qui les guide et réalise un suivi sur toute la durée de l'opération. Des pesons sont fournis aux familles afin de mesurer les quantités de déchets produites.

Le but pour les participants ? Réduire de façon globale tous les flux de déchets du quotidien, en recherchant des alternatives au gaspillage, suremballage...



VOUS SOUHAITEZ RELEVER LE DÉFI ?

Les inscriptions à la 3^{ème} édition sont ouvertes jusqu'au 28 septembre 2024, en scannant le QR code ci-contre.

L'inauguration aura lieu le samedi 12 octobre et ce défi s'étendra sur 6 mois, jusqu'en avril 2025.





LE SITE D'ENFOUISSEMENT DU VALLON DES PINS

LES CHIFFRES CLÉS DE 2023

Le site d'enfouissement du Vallon des Pins (Bagnols-en-Forêt) a une capacité totale de 1 750 000 tonnes pour 25 ans et accueille les communes de la CCPF, de DPVa (Dracénie Provence Verdon agglomération), du SMED 06 (une partie des communes des Alpes Maritimes) et de ECAA (Esterel Côte d'Azur Agglomération).



En 2023, la CCPF a enfoui 8 861 tonnes, contre 10 700 tonnes en 2021, soit une réduction significative de 21%.

De plus, l'arrêté préfectoral du site du Vallon des Pins **impose une réduction drastique des tonnages enfouis par toutes les collectivités membres à l'horizon 2025**. Ainsi la CCPF ne pourra pas enfouir plus de 8 000 tonnes par an à cette échéance. La tendance actuelle montre que cet objectif devrait être atteint sans difficulté.

L'IMPORTANCE DE VISITE DU SITE

Afin de vous permettre de répondre aux questions « *Où vont les déchets de ma poubelle d'ordure ménagère ?* », « *Que deviennent-ils ?* », la CCPF vous propose de venir découvrir le site.

En 2023, 260 élèves et habitants du territoire ont visité le Vallon des Pins. Travail de sensibilisation mené par les ambassadeurs du tri.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, VOUS AUSSI, POUR VISITER LE SITE !

(Toutes nos coordonnées à la page 11)





LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis 2023, le Pays de Fayence s'est engagé dans une démarche ambitieuse visant à supprimer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au profit d'une Redevance Incitative (RI). Cet objectif repose sur la mobilisation et l'implication de tous les habitants du territoire.

Le 1^{er} janvier 2025 marquera le **passage officiel à la RI**.

✓ LA RI PERMET À NOTRE TERRITOIRE DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET AINSI DE :

- Contribuer à la préservation de l'environnement.
- D'avoir une meilleure maîtrise de la hausse des coûts des déchets.
- D'être plus responsable.

✗ LA RI N'EST PAS

- Un nouvel impôt.
- Une augmentation des déchets en forêts.

A ce jour, la **baisse des tonnages d'OM s'est déjà fait ressentir** grâce aux actions menées, comme :

- L'harmonisation et la multiplication des points de tri.
- La densification des colonnes à verre pour une meilleure valorisation de ce dernier.
- Le passage au bi-flux : tous les emballages et les papiers dans le bac jaune.
- Le recensement et la distribution de bacs adaptés à chaque foyer.
- Redimensionnement des tournées de collecte.
- Le développement du compostage collectif et individuel.



ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DES NOUVELLES COLONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES

- Les colonnes sont **uniquement réservées aux sacs d'ordures ménagères**.
- Elles sont **dédiées aux habitants ne disposant pas de poubelles individuelles**.
- Les contrôles d'accès sont en cours d'installation. À compter du mois de septembre, chaque usager devra obligatoirement badger pour permettre l'ouverture des colonnes.
- Si l'usager dépend d'une colonne en apport volontaire, il doit demander son badge d'accès au service déchets. Il s'agit du même badge que celui de la déchetterie, avec possibilité de choisir un badge porte clé ou un badge dématérialisé sur le téléphone.
- Les colonnes disposent d'une trappe pour l'introduction **d'un sac de 50L maximum**.



TESTEZ VOS CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RI !

1 COMMENT SERA FACTURÉE MA POUBELLE D'OM ?

- A - Au poids
- B - À la levée
- C - En fonction de la surface de mon habitation

2 QUI FAIT LE TRI ?

- A - Les agents de collecte
- B - Une usine
- C - Nous tous

3 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE, C'EST QUOI ?

- A - Le camion s'arrête à chaque domicile pour collecter des bacs
- B - Je dépose mes déchets dans un point collectif
- C - On vient me collecter dans ma cuisine

4 QUAND COMMENCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- A - Jamais
- B - En janvier 2025
- C - Elle a déjà débutée

5 JE N'AI PAS DE BAC INDIVIDUEL, QUE FAIRE ?

- A - Utiliser ma vieille poubelle
- B - Contacter la communauté de communes pour en avoir une
- C - Déposer mes sacs au pied d'une colonne d'apport volontaire



6 À PARTIR DE 2025, QUE VAIS-JE PAYER ?

- A - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance incitative
- B - Je ne paierai pas mes poubelles
- C - Une redevance incitative liée au forfait que j'aurai choisi

7 J'AI UTILISÉ TOUT MON FORFAIT, JE PEUX :

- A - Continuer à jeter mes déchets, des levées supplémentaires me seront facturées
- B - Jeter mes déchets avec la collecte sélective
- C - Donner mon sac poubelle au voisin

Réponses : 1 - B 2 - C 3 - A 4 - B 5 - B 6 - C 7 - A



LES ÉVÉNEMENTS À VENIR DE VOTRE SERVICE DÉCHETS

DU 25 AU 28 JUIN 2024 : CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'objectif d'une caractérisation est de faire un état des lieux de la poubelle « type » des habitants, afin de connaître le pourcentage réel de déchets destinés à l'enfouissement.



DE JUIN À SEPTEMBRE 2024 : LES VISITES DE LA PASSION

L'office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) organise les Visites de la Passion. Vous pourrez notamment découvrir :



● **le quai de transfert** : lieu de transit des déchets collectés sur le territoire et point de départ des tournées.
Visite à 14h. Durée : 1h.

16 juillet
27 août
10 septembre



● **le site d'enfouissement** : Installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Vallon des Pins.
Visite à 10h. Durée : 1h.

19 juin
17 juillet
28 août
11 septembre

Visites gratuites, sur inscription obligatoire auprès de l'OTIPF : 04 94 76 01 02

LE 28 SEPTEMBRE 2024 À PARTIR DE 9H : OPÉRATION MÉNAGE TON LAC

L'opération est menée chaque année au lac de Saint-Cassien. En 2023, plus de 1,7 tonne de déchets ont été ramassés.

Pour participer, rien de plus simple : il suffira de venir retrouver les agents de la CCPF au stand prévu spécialement à la Maison du Lac.

Sacs de ramassage et gants seront fournis.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Vous pourrez également retrouver les agents de la Communauté de communes à leur stand, lors de différents événements :

- **Journée des sports** : le 7 septembre 2024
- **Fête des possibles** : le 22 septembre 2024
- **Salon de l'habitat** : le 26 octobre 2024



SERVICE DÉCHETS

- Pour plus d'informations, rendez-vous sur l'onglet « déchets » du site internet :

 www.cc-paysdefayence.fr

- Suivez-nous sur notre page Facebook :

 [service déchets du Pays de Fayence](#)

- Vous pouvez également adresser vos demandes par mail :

 environnement@cc-paysdefayence.fr

- Ou encore nous joindre par téléphone, au numéro unique :

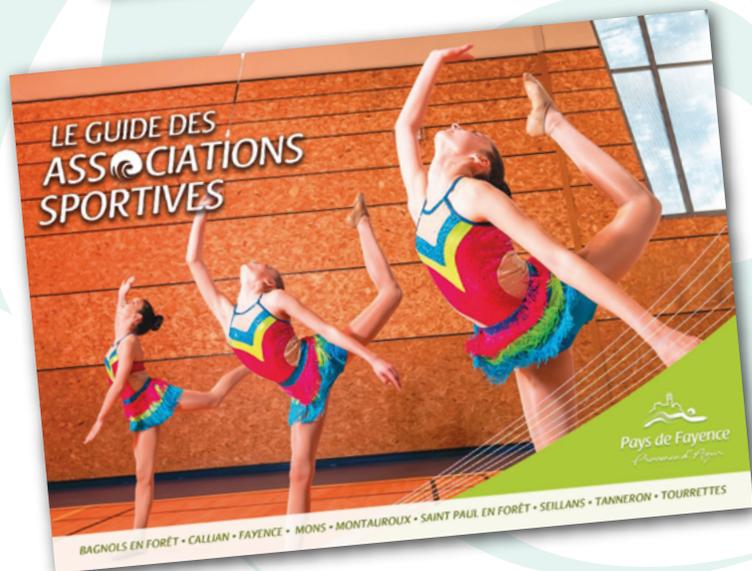
 04 94 85 93 89

DÉCOUVREZ NOS GUIDES EN LIGNE



LE GUIDE PRATIQUE : REDEVANCE INCITATIVE

Pour connaître les toutes dernières informations concernant le passage en **redevance incitative** au 1^{er} janvier 2025, n'hésitez pas à consulter notre nouveau guide en flashant ce QR code :



LE GUIDE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

100% numérique, à consulter sur le site internet de la CCPEF, ou en flashant ce QR code :



Rendez-vous à la Journée des Sports le 7 septembre 2024 de 10h à 17h au Gymnase du collège de Montauroux